

INTERDICTION DU CELLULAIRE À L'ÉCOLE EN TOUT TEMPS

Favoriser de saines habitudes de vie

La règle

La loi et le règlement de l'école sont clairs:

L'usage de tous les appareils électroniques personnels est interdit à l'école ! En tout temps, sur tout le terrain, incluant les pauses et le dîner.

Ça inclut quoi?

L'usage inclut la possession de ses appareils en d'autres lieux que le casier.

Tous les appareils électroniques personnels incluent les cellulaires, les écouteurs bluetooth et les autres appareils mobile personnel.

Laisser le cellulaire à la maison

La façon la plus simple pour favoriser de saines habitudes technologiques est de laisser tous les appareils électroniques personnels à la maison. C'est simple et sécuritaire !

Laisser le cellulaire dans le casier

Si le cellulaire doit absolument être apporté à l'école pour le transport et/ou le travail, celui-ci devra rester dans le casier, **barré**, pour toute la journée et ce, sans accès pendant la journée.

Cafétéria et transport RTC:

Prévoir une carte OPUS, une carte bancaire ou de l'argent comptant. Il est aussi possible de se procurer une carte de cafétéria.

Un téléphone sera rendu disponible pour les appels urgents aux parents.

Si les consignes ne sont pas respectées...

Dès qu'un adulte voit un élève avec un appareil interdit, l'adulte le confisquera et le remettra au secrétariat.

À chaque confiscation: Le parent de l'élève devra venir chercher l'appareil au secrétariat.

Si les manquements devaient continuer, des sanctions supplémentaires pourraient s'ajouter.